

■ **J. Van Breda SA**, à Genève, opérations dans le domaine du courtage en assurance, société dissoute sans liquidation au sens de l'art. 748 CO (FOSC du 31.01.2001, p. 0759). Les créanciers ayant été payés ou ayant reçu des sûretés, la société est radiée.

Journal no 7559 du 17.07.2002
(00573758 / CH-660.0.211.997-5)